



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfecture du Nord
Direction des relations avec les collectivités territoriales

Enquête publique portant sur :
- l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille,
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille

Le public est informé qu'une enquête publique portant sur le projet de construction du palais de justice de Lille **se déroulera pendant 16 jours consécutifs, en mairies de Lille et de La Madeleine ainsi qu'à l'Hôtel de la Métropole européenne de Lille, du lundi 20 novembre au mardi 5 décembre 2017 inclus.**

L'enquête publique portera sur l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille, et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille, pour laquelle l'autorité environnementale a rendu une décision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact.

Le projet, porté par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), pour le compte de l'État - ministère de la justice, vise à permettre la construction du nouveau palais de justice de Lille sur un terrain situé, en bordure de la plaine récréative Churchill, à l'Est du territoire lillois, à l'angle du Boulevard Robert Schumann et de la rue Gandhi, à la limite de la commune de La Madeleine. Il consiste également en la création d'une infrastructure, au profit de la métropole européenne de Lille, portant sur la modification du tracé de la rue Gandhi pour s'inscrire dans le prolongement de la rue des bateliers, qui permettra l'accès au palais de justice.

Au terme de l'enquête, le préfet du Nord pourra, le cas échéant, prononcer la déclaration de projet de construction du palais de justice de Lille emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille.

Monsieur Michel DUVET, technicien agricole à la retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Lille en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- à l'hôtel de ville de Lille (siège de l'enquête) :
 - le lundi 20 novembre de 9h00 à 12h30,
 - le vendredi 24 novembre de 8h30 à 12h00,
 - le mardi 5 décembre de 13h00 à 16h30.
- en mairie de La Madeleine :
 - le jeudi 30 novembre de 13h30 à 17h00.
- à l'hôtel de la Métropole Européenne de Lille :
 - le vendredi 1^{er} décembre de 15h00 à 18h30.

Le dossier d'enquête sera accessible en ligne, sur le site des services de l'État dans le Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Urbanisme/Declaration-de-projet-d-urbanisme>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et des caractéristiques du projet et consigner éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet et déposés dans les locaux des mairies de Lille et de La Madeleine ainsi qu'à l'hôtel de la métropole européenne de Lille, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de ces organismes. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Lille dans les mêmes conditions.

Les observations et propositions pourront par ailleurs être adressées, pendant toute la durée de l'enquête par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-drct-enquetespubliques@nord.gouv.fr et par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur -Mairie de Lille – Hôtel de ville - place Augustin Laurent - CS 30667 - 59033 LILLE, où elles seront tenues à disposition du public.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet du Nord, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12, rue Jean Sans Peur à Lille.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Mme Laurence Posty, responsable du service foncier urbanisme, Agence publique pour l'immobilier de la justice - 30 rue Château des rentiers – 75013 PARIS - tél : 01 53 94 88 14 - courriel : laurence.posty@justice.fr

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en préfecture du Nord ainsi que dans les locaux de la métropole européenne de Lille et des mairies de Lille et La Madeleine pendant un an à compter de la cloture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à Monsieur le préfet du Nord – Direction des relations avec les collectivités territoriales – bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière – 12, rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex.

Fait à Lille, le 19 OCT. 2017
pour le préfet et par délégation,
la directrice des relations
avec les collectivités territoriales


Dominique JUHEL